

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon (CCPF)

Le Maire fait part de la nouvelle compétence « eau » de la CCPF au 01.01.2018 adopté par le Conseil Communautaire par délibération n°117 du 8 novembre 2017. Le Maire rappelle les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la CCPF. Le CM accepte à l'unanimité la modification des statuts de la CCPF par la prise de la compétence optionnelle « eau » au 01.01.2018.

HLM les Bories

Le Maire rappelle le montant initial de vente des 3 logements de 211 000 €, prix estimé par le service des domaines. Après visite des lieux, d'importants travaux sont à réaliser avant toute mise à la location, pour un montant total estimé de 120 000 €. Le Maire informe qu'il a demandé par courrier l'abaissement du prix de vente à 150 000 €, mais la loi ne permet pas à Périgordia de vendre à une collectivité publique en-dessous de l'estimation du service des domaines. Le Maire demande au CM de se prononcer sur le maintien de l'achat à ce montant ou de solliciter à un nouvel avis des domaines puisque celui qui estime la valeur à 211 000 € n'est plus valable : le CM décide à l'unanimité de demander un nouvel avis du service des domaines. Le Maire informe qu'un projet de Maison d'Assistantes Maternelles a été déposé et qu'un de ces logements pourrait l'accueillir.

Création d'une salle culturelle à Aillac – Demande DETR 2018

Par délibération n°57/2016 en date du 25 novembre 2016, le Conseil Municipal a validé, dans le cadre du contrat de ruralité du territoire porté par la CCPF, le projet de création d'une salle culturelle, de concert et de spectacle dans le bourg d'Aillac dont le coût est estimé à un montant de 372 800 € HT sans les honoraires divers. Dans le cadre de ce projet, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la DETR 2018. Le plan de financement pourrait être le suivant : (les subventions du Département sont votées)

Coût du projet :	372 800 €
Etat (DETR 2018) 40 % :	149 120 €
CD 24 (Contrats de projets communaux) 13.39 % :	49 920 €
CD 24 (Contrat territorial de projets) 11.61 % :	43 280 €
Autofinancement communal 35 % :	130 480 €

Le CM, après délibération, à la majorité par 16 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, confirme le projet et autorise le Maire à solliciter la DETR 2018 à hauteur de 149 120 €.

Loyers communaux : décision de révision des loyers au 1^{er} janvier 2018

Le CM, après délibération, décide d'augmenter les loyers au vu des indices de révision des loyers de référence, soit + 0.75 % pour les logements Place d'Alsace et + 0.90 % pour les autres loyers communaux.

Points sur les dossiers en cours

- Vœux 2018 : la date des vœux à la population est fixée au 13 janvier 2018 à 18h00
- Enquête publique VC n°7 Aqua Viva : l'enquête publique se déroulera du 15 janvier 2018 au 29 janvier 2018 inclus, avec Monsieur Serge JABY comme commissaire enquêteur ; le dossier sera disponible en mairie et des permanences du commissaire enquêteur auront lieu les lundi 15 janvier 2018 de 9h00 à 12h00, mercredi 24 janvier 2018 de 9h00 à 12h00 et lundi 29 janvier 2018 de 15h00 à 18h00.
- Aménagement de la traverse du bourg d'Aillac : le début des travaux officiel est fixé au 11 décembre 2017, avec le plus gros des travaux avec fermeture de la RD703 et déviation du 15 janvier à fin mars, date prévue pour la fin des travaux.
- Equipement d'un local médical : le Maire informe le CM de la venue d'une gynécologue obstétricienne en février 2018, La gynécologue serait à 60 % en libéral et à 40 % à la maternité de Sarlat.

Questions diverses

Leg terrains Larrivière : le Maire informe qu'il a signé les documents chez le notaire le 5 décembre et qu'il reçoit des demandes pour acquérir les terrains.

Proposition terrain Aillac : le Maire fait part de la proposition à la commune d'acquérir un terrain d'une contenance de 3 596 m² à l'ilôt d'Aillac et situé dans les emplacements réservés ; le CM décide à l'unanimité d'acquérir cette parcelle à 0.20 €/m² soit un total de 719.20 €.

Demandes de subventions : le CM vote à l'unanimité une subvention de 50 € par élève pour un séjour scolaire pour 4 élèves domiciliés sur la commune ; une subvention de 200 € pour le Club Athlétique Sarladais pour les jeunes de la commune inscrits au club et le maintien de l'école de rugby ; une subvention de 100 € pour le syndicat des marchés de France Dordogne pour l'organisation des 97^{èmes} assises des marchés de France qui se tiendront les 26, 27 et 28.02.2018 au centre culturel de Sarlat.

Référent sécurité routière auprès de la Préfecture : Jean-Pierre TRAVERSE est désigné référent pour la commune.

Réseau gérontologique du Pays de Bessède : le Maire donne lecture d'un courrier du Docteur Jean-Pierre RIEHL informant que l'ARS a décidé unilatéralement de mettre fin au réseau gérontologique du Pays de Bessède en décembre 2018.

Moulin de Carsac : Le Maire informe le CM qu'il faut procéder à un nouveau vote qui aura lieu lors d'une séance prévue le 14 décembre 2017 et distribue les convocations.

Plusieurs élus proposent un repas regroupant les membres du CM et l'ensemble du personnel pour mieux se connaître. A voir après les fêtes de Noël un vendredi soir.

Concernant le marché de Noël, les élus font part d'un bilan mitigé : la rue était fermée, mais vide ; peu de monde ; le prix des tables a été jugé trop cher pour le week-end... Organiser une réunion de bilan et revoir la date et l'organisation pour l'année prochaine.

La séance est levée à 21h15

A Carsac-Aillac, le 19 décembre 2017